

2013/5454 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon - Célestins, théâtre de Lyon et la société Cotélac dans le cadre du festival Utopistes du 27 au 30 juin 2013 (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 29/04/2013, p. 1054)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. LE MAIRE : Monsieur Képénékian, c'est un véritable sacerdoce !

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Je suis ravi que les questions culturelles nous intéressent tous autant, en tout cas se prêtent aux débats.

Il s'agit là d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon, le Théâtre des Célestins et la Société Cotélac, dans le cadre très précis du festival des Utopistes qui est un festival d'art circassien. Nous avons le souci de soutenir, de développer le cirque. Je rappelle qu'une des scènes découvertes est l'école de cirque de la MJC de Ménival. Nous avons aussi bien entendu le souci de développer des parrainages et des soutiens avec le monde économique : c'est ce qui se fait là avec la Société Cotélac et nous sommes très contents que cela puisse aider la présentation de ce festival.

Mme ROY Mireille, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, donc je reprends modestement quelques éléments de l'intervention de notre Collègue Pascale Bonniel-Chalier pour dire que nous nous réjouissons de ce mécénat-là qui lie la société Cotélac, marque de textile régionale, basée aujourd'hui à Ambérieu, mais qui tire son nom du lac de Nantua.

Cette société s'attache à travailler et à produire localement. Elle soutient la création artistique dans le domaine musical, dans la collaboration lyonnaise autour de l'illustration.

Pour ce qui nous intéresse aujourd'hui, elle s'est investie vis-à-vis du théâtre des Célestins à l'occasion du Festival des Utopistes et de compagnies locales « circassiennes ».

Je salue d'autant plus ce mécénat que l'entreprise Cotélac a entrepris une démarche de relocalisation de la production, de recrutement pour renforcer l'équipe de production mettant ainsi en pratique la RSE, pratique qui sera à l'honneur lors du Forum Développement Durable sous forme de « Responsabilité Sociétale des Organisations », des 16 et 17 mai prochains, ici même à la Ville de Lyon, avec les services. Je vous remercie.

M. SECHERESSE Jean-Yves : Monsieur le Maire, chers Collègues, avec ce dossier concernant le théâtre des Célestins, nous franchissons une étape importante dans une démarche qui consiste à parfaire le financement de nos grandes institutions culturelles par des partenariats avec des entreprises.

Ici, cette collaboration qui est triennale, va prendre la forme d'un club qui accueillera 4 niveaux différents d'association des entreprises aux initiatives du théâtre lyonnais.

Aujourd'hui, il s'agit de la société Cotélac qui va contribuer à aider, à hauteur de 25 000 euros, le théâtre des Célestins ou plutôt le Festival Utopistes.

Au-delà de l'organisation concrète de ce partenariat de mécénat, il convient de continuer à tracer ce chemin, parfois encombré de scories idéologiques et de gris-gris désuets, qui ne cessent d'obscurcir un débat pourtant simple.

La culture a besoin des entreprises et, en regard de cette évidence, nous pouvons dire, sans craindre de nous tromper, que les entreprises ont besoin de la culture. Aujourd'hui il s'agit de Cotélac, dans un autre dossier examiné dans ce Conseil, de Renault Trucks qui renforce son partenariat avec les Célestins.

Hier, il s'agissait de Total qui nous aidait à faire de la Chapelle Ampère ce magnifique écrin qui accueille des manifestations culturelles de toutes natures.

Dans le sport, des sociétés comme Décathlon sont de fidèles soutiens de la ville quand il s'agit de nous tourner vers les enfants. La semaine passée Adidas accompagnait « les Nuits Sonores ». Bref construire pour nos manifestations, événements et institutions culturelles des partenariats stabilisés est devenu nécessaire, un élément durable dans la construction de politiques culturelles ou sportives sur le long terme.

Je suis, vous l'imaginez, heureux de constater que cette réalité s'impose désormais à tous, heureux de voir qu'il est établi que culture et économie peuvent s'imaginer une parcelle d'avenir commun, que le mécénat puisse désormais bénéficier aux artistes et aux arts, aux musées lyonnais comme à nos théâtres, aux manifestations culturelles les plus diverses comme à notre patrimoine bâti. Les entreprises, toutes les entreprises, doivent savoir qu'elles sont les bienvenues pour renforcer ce mouvement qui vise à rapprocher les Lyonnais de nos artistes et de la culture.

Hier, c'est par la mobilisation d'un certain nombre de moyens privés que notre musée a été capable d'accueillir un tableau de Poussin. Peu de temps avant, près de 400 000 euros étaient, si je me souviens bien, confiés par le pétrolier Total, pour que la Chapelle Ampère bénéficie de la mise en valeur que chacun apprécie. Continuons dans ce sens et félicitons les responsables des Célestins d'œuvrer à la construction de tels partenariats. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)